



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 15.05.18

#Objet : Interpellation de Mr Michel Kutendakana concernant la sécurité des piétons aux abords des chantiers.#

Séance publique

Madame la Présidente,

J'ai plusieurs fois posé la question concernant la gestion des abords de chantiers qui est souvent très dangereuse pour les différents usagers de la voirie.

Il y a régulièrement des dangers d'accident pour les automobilistes face à de chantiers mal signalés ou mal délimités.

Mais les risques les plus élevés concernent les usagers faibles, cyclistes et piétons pour lesquels la négligence des entrepreneurs peuvent avoir des conséquences tragiques.

La gestion des chantiers est régie par certaines dispositions du Règlement régional d'urbanisme encore d'application et surtout par l'Ordonnance chantier et ses nombreux arrêté d'application, qui ont permis de mettre en route le système d'autorisations Osiris qui existe maintenant depuis plusieurs années.

Le but d'Osiris était de coordonner les chantiers dans le temps et l'espace et aussi d'appliquer des normes d'utilisation et d'isolation de l'espace de travail par rapport aux usagers de la voirie. Il est prévu un système d'amendes administratives permettant de sanctionner les entrepreneurs récalcitrants aux bonnes règles.

En circulant dans la commune on déplore régulièrement des situations particulièrement dangereuses.

En ce moment deux cas me viennent à l'esprit. Le premier sur le Berensheide en face du chantier Archiducs-sud où un élévateur encombre le trottoir depuis plusieurs semaines et oblige les piétons à traverser, sans aucune sécurisation. C'est extrêmement dangereux sur cette voirie étroite et empruntée par de nombreux véhicules dont le charroi lourd du chantier de la SLRB.

L'autre cas se situe à la fin de l'avenue des cailles près des écoles du Karrenberg et du Bloeiende Kerselaar. Le chantier de rénovation d'un ensemble de maisons du Logis est particulièrement mal tenu. Des containers sont placés sur la voirie sans signalisation correcte, les ouvriers déposent leurs outils et travaillent sur les trottoirs, du matériel de chantier (ferrailles, échafaudages, pièces diverses) sont déposés négligemment sur les pelouses et les abords. Il n'y a aucune clôture entourant ce chantier ce qui est particulièrement dangereux dans une zone où de nombreux enfants circulent pour se rendre à l'école. L'avenue est barrée de temps à autres sans prévenir ni indiquer de déviations. Cette gestion de chantier ne respecte aucune norme de sécurité.

Que fait la commune par rapport à ces situations ? Y-a-t-il de contrôles qui sont réalisés et

quelles en sont les conclusions ?

Des pv pour non respect du RRU et de l'ordonnance chantier sont ils dressés dans la commune ?

Merci pour vos réponses.

Michel Kutendakana

Conseiller communal PS

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 16 mai 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze